



Conseil économique et social

Distr. limitée
5 août 2025
Français
Original : anglais
Anglais, chinois, espagnol et
français seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2025

2-5 septembre 2025

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire***

Descriptif de programme de pays

Chine

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour la Chine est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Il inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 4 250 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 137 750 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période 2026-2030.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (8 août 2025)

** Le présent document a été soumis tardivement pour traitement pour des raisons techniques.

*** [E/ICEF/2025/27](#).



Considérations générales

1. La Chine a la deuxième plus grande population d'enfants au monde, avec environ 158 millions de garçons et 139 millions de filles ; les enfants représentaient 21,1 % de la population totale en 2020¹. Le pays connaît une profonde transition démographique qui a des répercussions importantes sur les enfants et leurs familles. Le nombre de naissances a diminué de moitié depuis 2016, et l'indice synthétique de fécondité était de 1,3 en 2020², chiffre inférieur au taux de renouvellement des générations (2,1). Dans le même temps, la population vieillit rapidement : en 2024, 22 % de la population était âgée de 60 ans et plus.

2. La Banque mondiale classe la Chine dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Bien que la Chine soit en passe de devenir un pays à revenu élevé d'ici à 2030, son produit intérieur brut (PIB) par habitant est inférieur à la moyenne mondiale. Comme de nombreuses économies en développement, la Chine est confrontée aux réalités d'un développement équilibré, en particulier dans les régions de l'ouest et du centre qui affichent des indicateurs sociaux moins performants et un PIB moins élevé. Les disparités régionales en matière de développement économique font qu'il est difficile de garantir suffisamment de dépenses publiques en faveur du bien-être des enfants.

3. La Chine a éliminé la pauvreté rurale absolue en 2020, mais de nombreux enfants rencontrent toujours certaines difficultés. Il faut œuvrer pour mieux comprendre celles-ci et éclairer les interventions visant à y remédier, ainsi que pour renforcer le système de protection sociale, améliorer la résilience des collectivités et des individus et permettre à chaque enfant de bénéficier de services de qualité.

4. L'urbanisation rapide de la Chine, accompagnée d'une migration interne massive, a créé un nombre considérable d'enfants migrants et un nombre assez important d'enfants laissés pour compte³. De nombreux enfants migrants n'ont pas accès à des services de qualité, tandis que les enfants laissés pour compte sont plus exposés à la violence et aux problèmes de santé mentale que les autres enfants. Les enfants concernés par la migration ont ainsi besoin de services sociaux plus ciblés et plus équitables.

5. La Chine a atteint tous les indicateurs des objectifs de développement durable relatifs à la survie des enfants. Toutefois, il demeure difficile d'offrir des services de santé accessibles, abordables et de qualité dans les zones reculées et aux groupes vulnérables. C'est particulièrement vrai au niveau local, où les établissements de santé doivent améliorer la gestion des grossesses à haut risque et la qualité des services de santé maternelle et de nutrition. En outre, le surpoids et l'obésité, les problèmes de santé mentale, les maladies non transmissibles et l'incidence des menaces climatiques et des problèmes environnementaux posent de nouveaux défis en matière de santé. Les enfants et les adolescents sont exposés à des risques sanitaires dus à la dégradation de l'environnement et à la pollution.

6. Des lacunes évidentes subsistent dans la prestation de services, les services de qualité disponibles pour assurer la prise en charge des enfants jusqu'à 6 ans étant inégalement répartis. Les soins attentifs, l'un des éléments les plus fondamentaux requis pour le développement optimal de la petite enfance, ne sont pas suffisamment

¹ Bureau national de statistique de la Chine, UNICEF Chine et Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) Chine, *What the 2020 Census Can Tell Us About Children in China: Facts and figures*, 2023.

² Ibid.

³ Ibid. La collecte de données à l'aide des méthodologies révisées sur la situation des enfants migrants et des enfants laissés pour compte est en cours.

encouragés. La Chine compte plus de 750 000 naissances prématurées par an⁴ ; les données issues d'enquêtes menées dans certaines régions occidentales indiquent qu'environ 29 % des enfants âgés de 3 à 5 ans ont un retard de développement⁵ et que 1,6 million d'enfants de moins de 6 ans présentent un handicap⁶. Les blessures chez les enfants sont la principale cause de décès chez les enfants âgés d'un an et plus.

7. Les problèmes de santé mentale qui méritent que l'on y prête attention sont les suivants : 16,3 % des mères présentent des symptômes de dépression et d'anxiété pendant la période périnatale⁷ ; 4,7 % des enfants âgés de 6 à 16 ans souffrent d'anxiété et 3 % des enfants présentent des symptômes de dépression⁸. Le manque de sensibilisation contribue au faible niveau d'accès aux soins de santé mentale.

8. La Chine a atteint les cibles fixées dans les objectifs de développement durable pour ce qui est de l'émaciation et les cibles relatives au retard de croissance sont bien parties pour l'être également, mais le pays n'a toujours pas atteint celles relatives au surpoids et à l'anémie maternelle. Le taux de surpoids (y compris l'obésité) chez les enfants d'âge scolaire (6-17 ans) a fortement augmenté, atteignant 19 % en 2017⁹. Il était plus élevé dans les zones urbaines et dans l'est du pays, et plus élevé chez les garçons que chez les filles. Les carences en micronutriments, en particulier l'anémie, persistent et sont plus fréquentes chez les jeunes enfants de moins de 2 ans et les femmes enceintes et allaitantes¹⁰, en particulier dans les zones rurales de l'ouest et au sein des minorités ethniques.

9. La Chine a atteint l'objectif de l'éducation obligatoire universelle en assurant également la parité des genres. Toutefois, tout le monde n'a pas accès à une éducation de qualité, en particulier les enfants vivant dans des régions rurales ou mal desservies, les enfants handicapés ou ayant des besoins d'apprentissage particuliers, les enfants concernés par la migration, les enfants issus d'ethnies minoritaires et ceux appartenant au quintile le plus pauvre des ménages. Pour parvenir à une offre universelle d'éducation préprimaire de haute qualité, davantage d'efforts sont nécessaires pour renforcer les capacités des enseignants et combler les écarts entre zones urbaines et rurales et entre régions.

10. Dans les zones rurales notamment, certains adolescents et jeunes inscrits dans des établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels n'acquièrent pas suffisamment de compétences transférables, pourtant essentielles pour réussir la transition entre l'école et le monde du travail. Les adolescents vivant en milieu rural sont à la traîne par rapport à leurs camarades des villes, avec un taux de fréquentation scolaire de seulement 58,2 % pour les adolescents de 19 ans vivant

⁴ Ohuma Eric O. *et al.*, « National, regional, and global estimates of preterm birth in 2020, with trends from 2010: A systematic analysis », *The Lancet*, vol. 402, n° 10409, 7 octobre 2023, p. 1261 à 1271.

⁵ Zhang Yunting *et al.*, « Assessing the inequality of early child development in China: A population-based study », *The Lancet Regional Health: Western Pacific*, vol. 14, n° 100221, 2021.

⁶ Bureau d'information du Conseil d'État, « Situation actuelle et difficultés de réadaptation pour les enfants handicapés en Chine », disponible à l'adresse suivante : https://www.gov.cn/xinwen/2018-06/01/content_5295374.htm (consulté le 18 mars 2025).

⁷ Nisar Anum *et al.*, « Prevalence of perinatal depression and its determinants in Mainland China: A systematic review and meta-analysis », *Journal of Affective Disorders*, vol. 277, 1^{er} décembre 2020, p. 1022 à 1037.

⁸ Li Fenghua *et al.*, « Prevalence of mental disorders in school children and adolescents in China: Diagnostic data from detailed clinical assessments of 17,524 individuals », *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, vol. 63, n° 1, janvier 2022, p. 34 à 46.

⁹ Centre chinois de prévention et de contrôle des maladies, Surveillance nationale de la nutrition et de la santé, 2017.

¹⁰ Ibid.

en milieu rural¹¹. En 2024, 15,8 % des adolescents et des jeunes vivant en milieu urbain âgés de 16 à 24 ans étaient au chômage¹².

11. Tous les enfants n'apprennent pas dans des cadres scolaires protecteurs ; les enfants qui fréquentent les écoles rurales et les internats courent souvent des risques. Les données qualitatives suggèrent qu'une grande partie des enfants sont victimes de harcèlement¹³. Ces cas de violence soulignent la nécessité d'une surveillance et d'une application du principe de responsabilité plus strictes dans les écoles et d'une meilleure articulation avec les services de protection de l'enfance. Tous les établissements ne disposent pas des mêmes ressources en matière de santé mentale, et c'est particulièrement vrai pour les écoles rurales ou sous-financées. Les enfants concernés par la migration et les enfants handicapés sont encore plus vulnérables, notamment à la discrimination et à la négligence.

12. Le manque de données représentatives au niveau national sur la violence à l'égard des enfants, y compris la violence en ligne, entrave le suivi de la cible 16.2 des objectifs de développement durable. L'élimination de la violence à l'égard des enfants reste une priorité absolue, comme l'a souligné le Comité des droits de l'enfant¹⁴. Les crimes commis contre les enfants sont en augmentation, et le nombre de personnes poursuivies pour des crimes contre des mineurs a connu une augmentation annuelle moyenne de 5,4 % entre 2020 et 2023¹⁵. Quelque 196 millions d'enfants âgés de 6 à 17 ans ont accès à Internet¹⁶. Dans le droit fil des tendances mondiales, ils sont de plus en plus exposés aux risques et aux préjudices qui peuvent exister en ligne, notamment le harcèlement, les atteintes et l'exploitation sexuelles, les contenus préjudiciables et l'utilisation abusive des données personnelles.

13. Le nombre d'enfants faisant l'objet d'une protection de remplacement a considérablement diminué au cours de la dernière décennie, mais 144 000 orphelins en font toujours l'objet, dont 38 000 dans des institutions et 105 000 dans des familles d'accueil ou chez des proches¹⁷. Une grande partie des enfants abandonnés vivant en institution (c'est-à-dire dans des établissements de protection de l'enfance) présentent de graves handicaps ou sont gravement malades¹⁸. Les activités de contrôle et d'appui aux familles vulnérables doivent être renforcées afin d'éviter la séparation des familles.

14. La Chine consolide actuellement un système de protection de l'enfance préventif et adaptable au niveau national et infranational, dotés de capacités de coordination efficaces, de responsabilités claires, de ressources adéquates et de services intégrés et inclusifs répondant aux besoins des filles et des garçons. Il faut

¹¹ Bureau national de statistique de la Chine, UNICEF Chine et FNUAP Chine, *What the 2020 Census Can Tell Us About Children in China: Facts and figures*, 2023.

¹² Bureau national de statistique de la Chine : <https://data.stats.gov.cn/english/easyquery.htm?cn=A01> (consulté le 18 mars 2025). L'estimation annuelle de 2024 correspond à la moyenne arithmétique des données mensuelles. Les données excluent les élèves scolarisés.

¹³ Ran Hu, Jia Xue et Ziqiang Han, « School bullying victimization and perpetration among Chinese adolescents: A latent class approach », *Children and Youth Services Review*, vol. 120, janvier 2021.

¹⁴ Organes des Nations Unies créés en vertu d'un instrument international relatif aux droits humains, *CRC/C/CHN/CO/3-4*, 29 octobre 2013.

¹⁵ Parquet populaire suprême, « 243 000 personnes ont été poursuivies pour des crimes commis contre des mineurs entre 2020 et 2023 », disponible à l'adresse suivante : https://www.spp.gov.cn/zdgz/202403/t20240301_646775.shtml (consulté le 18 mars 2025).

¹⁶ Ligue chinoise de la jeunesse, Rapport annuel sur l'utilisation d'Internet par les enfants (à paraître).

¹⁷ Ministère des affaires civiles, *China Civil Affairs Statistical Yearbook*, 2024.

¹⁸ Ministère des affaires civiles, « La Chine continue d'améliorer la qualité de vie des orphelins », disponible à l'adresse suivante : https://www.gov.cn/xinwen/2019-02/11/content_5364682.htm (consulté le 18 mars 2025).

encore renforcer les mécanismes sûrs de signalement des violences faites aux enfants, d'aide aux enfants victimes de violences et de renvoi des affaires vers des services spécialisés et le système de justice pour enfants, de sorte à rendre ces services plus favorables aux enfants et à réduire les disparités géographiques en matière d'accès.

15. La Chine accorde une grande importance à la lutte contre les menaces climatiques, et en particulier à l'adaptation aux dangers écologiques pour les groupes vulnérables tels que les enfants. Guidée par ses documents d'orientation, tels que la stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques à l'horizon 2035 et le plan d'action national d'adaptation du système de santé aux changements climatiques (2024-2030), elle s'efforce de renforcer les résultats obtenus en matière de santé ainsi que les interventions sanitaires en faveur des groupes vulnérables, notamment les enfants. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris encouragent les entités des Nations Unies à appuyer les mesures d'adaptation.

16. Les disparités entre les filles et les garçons en matière de développement de l'enfant ont diminué grâce à l'évolution des politiques, de la législation, de la structure familiale et des valeurs sociales. Si les filles et les femmes sont moins ouvertement victimes de discrimination au moment d'accéder à des ressources publiques et à des débouchés, dans les sphères privées, des préjugés subtils limitent encore le potentiel des filles et des garçons.

17. Les données permettant de suivre les progrès accomplis par le pays pour atteindre les objectifs de développement durable sont très lacunaires. En 2024, les bases de données mondiales ne contenaient des données comparables au niveau international pour la Chine que pour 26 (soit 54 %) des 48 indicateurs liés à l'enfance.

18. Le prochain programme de pays, qui est fondé sur l'évaluation du programme de pays établi pour le cycle 2021-2025, donne la priorité au bien-être des enfants défavorisés dans le contexte de la modernisation rapide du pays. Il vise à intégrer des questions transversales essentielles (genre, menaces climatiques et handicap) dans les composantes programmatiques, à améliorer la qualité des services et à renforcer la mobilisation du secteur privé.

19. Les enseignements tirés de l'actuel programme de pays montrent que le fait d'intégrer la sensibilisation et les innovations dans l'ensemble des activités menées et de promouvoir une culture de normes et de standards parmi les parties prenantes nationales peut renforcer la réussite du programme. Le programme a fait preuve d'adaptabilité face à des contextes changeants, assurant la durabilité grâce à des partenariats publics solides. Il a réussi à intégrer les questions liées à l'enfance dans les politiques nationales, garantissant ainsi un impact à long terme, et a démontré l'extensibilité des modèles, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la protection sociale.

Priorités du programme et partenariats

20. Le programme de pays prévoit que d'ici à 2030 davantage d'enfants et leurs familles bénéficieront d'un accès équitable à des services de qualité qui répondent aux besoins spécifiques des filles et des garçons, tiennent compte des questions de handicap et sont intelligents sur le plan climatique. Il s'agit notamment de systèmes de protection de l'enfance et de protection sociale qui protègent mieux leurs droits, y compris dans les situations d'urgence. L'UNICEF travaillera avec le Gouvernement aux niveaux national et infranational, ainsi qu'avec la société civile, le secteur privé et d'autres partenaires pour mettre en œuvre ces approches dans les lois, les politiques et les normes qui profitent aux enfants les plus vulnérables.

21. L'intention stratégique du programme est de promouvoir le développement des enfants, en particulier dans les régions de l'ouest et du centre qui affichent des indicateurs économiques et sociaux moins performants, et d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030. Le principal changement apporté au programme porte sur le renforcement des politiques, des lois et des stratégies axées sur l'enfant et sur la mise au point de modèles extensibles en vue d'obtenir des améliorations systémiques. L'UNICEF travaillera de concert avec le Gouvernement pour favoriser la revitalisation rurale, promouvoir le développement des enfants des zones rurales et réduire l'écart entre les zones urbaines et rurales en matière de développement.

22. Le programme est conforme au Plan stratégique de l'UNICEF (2026-2029) et au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2026-2030), à l'appui du quinzième plan quinquennal, du plan d'action national pour les femmes (2021-2030) et du plan d'action national pour les enfants (2021-2030). Il s'appuie sur des analyses fondées sur les risques, sur l'examen de la prise en compte des questions de genre dans les programmes, sur les recommandations du Comité des droits de l'enfant et sur un récent processus de consultation nationale mené avec les partenaires et les parties prenantes, y compris les enfants. Tenant compte du statut de la Chine en tant que pays à revenu intermédiaire supérieur et de la transition de la Chine vers la catégorie des pays à revenu élevé, il repose sur une stratégie de sortie échelonnée de sa forme actuelle, jetant les bases d'une future typologie révisée axée sur la défense des droits de l'enfant par l'intermédiaire d'engagements en matière de politique, de plaidoyer et de partenariats.

23. Dans le cadre du programme, on continuera de promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, en facilitant le partage des connaissances et la collaboration avec d'autres pays sur la base de bonnes pratiques fondées sur des données probantes. Des mesures stratégiques seront mises en œuvre pour faire progresser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Chine et dans d'autres pays.

Croissance et développement sains

24. Cette composante du programme permettra à un plus grand nombre d'enfants, d'adolescents, de femmes et de personnes ayant la charge d'enfants de bénéficier de meilleures politiques de santé et de nutrition et de meilleurs systèmes de santé résilients et intelligents sur le plan climatique au niveau des soins de santé primaires et au niveau local. Elle mettra l'accent sur l'amélioration des politiques visant à lutter contre les disparités existant dans les domaines suivants : santé mentale, maladies non transmissibles, développement de la petite enfance, salubrité de l'environnement et services de nutrition. L'accent sera mis sur les populations d'enfants vulnérables qui risquent de souffrir de retards de développement ou de handicaps. L'UNICEF contribuera à renforcer la capacité des systèmes de soins de santé primaires à fournir des services de santé mentale et de lutte contre les maladies non transmissibles qui soient abordables et accessibles aux enfants, aux femmes enceintes et aux personnes ayant la charge d'enfants.

25. L'UNICEF contribuera à garantir un accès équitable à des soins de santé de qualité pour les enfants, en donnant la priorité à des soins bienveillants et aux interventions menées dans la petite enfance en faveur d'enfants présentant des risques élevés, tels que la prématurité, les retards de développement et les handicaps. Il s'agira notamment de renforcer les capacités des systèmes de soins de santé primaires, de plaider en faveur d'un suivi et d'une surveillance solides et de promouvoir un financement durable afin de réduire les dépenses à la charge des familles ayant des enfants à risque. L'UNICEF renforcera la capacité et l'accessibilité des services de

santé pour les enfants et les nouveau-nés dans les régions du centre et de l'ouest et dans les zones rurales.

26. L'UNICEF renforcera les interventions menées en matière de salubrité de l'environnement afin de protéger les enfants et les adolescents contre les menaces environnementales, notamment l'intoxication par des substances chimiques, la pollution atmosphérique, les traumatismes dus à un accident de la circulation et les noyades. Il s'agira notamment d'améliorer la salubrité de l'environnement des enfants et d'intensifier les initiatives de sensibilisation du public et le partage des meilleures pratiques afin de renforcer les capacités des décideurs politiques et des prestataires de services.

27. L'UNICEF contribuera à l'élaboration en cours de politiques et de réglementations sur la commercialisation d'aliments nocifs pour la santé, l'achat de nourriture pour les enfants centré sur les établissements d'enseignement, et les taxes et subventions alimentaires. Il soutiendra la promotion du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et donnera la priorité à la prévention du surpoids, de l'obésité et des carences en micronutriments (fer et iode) chez les femmes enceintes et les enfants vulnérables.

28. L'UNICEF renforcera les services de nutrition institutionnelle en améliorant les conseils en matière d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant par l'intermédiaire du système de soins de santé primaires et en intégrant les services de nutrition maternelle dans les soins prénatals de routine. Il promouvra une approche multisectorielle visant à créer des environnements alimentaires sains, à intégrer l'éducation nutritionnelle dans les écoles et à renforcer les mécanismes d'orientation vers les services de santé pour les enfants souffrant d'obésité. Il appuiera les campagnes d'autonomisation des enfants, en mettant l'accent sur les enfants laissés pour compte, les personnes ayant la charge d'enfants, les jeunes et les femmes enceintes. Ces campagnes leur permettront d'exiger des aliments nutritifs et d'adopter des modes de vie plus sains, d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences en matière de pratiques nutritionnelles saines dans la petite enfance, et de lutter contre les normes sociales et culturelles négatives, notamment en ce qui concerne les attitudes malsaines à l'égard du poids.

Éducation de qualité et ouverte à toutes et tous

29. Cette composante du programme visera à garantir une éducation inclusive de qualité pour tous les enfants et adolescents, en les préparant à la transition entre l'école et le monde du travail grâce à des compétences transférables, numériques et vertes. La priorité sera accordée aux filles, aux enfants handicapés, aux enfants des populations rurales et aux enfants vivant dans les régions de l'ouest et du centre. L'accent sera également mis sur des environnements d'apprentissage sûrs (à la fois hors ligne et en ligne) et sur la protection des droits de l'enfant dans les écoles rurales et les internats.

30. Cette composante s'aligne sur les plans nationaux de réforme et de modernisation de l'éducation et aidera le Gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des réglementations relatives à l'éducation inclusive et à la protection de la petite enfance à un prix abordable. Il s'agira notamment d'améliorer les normes de qualité pour le suivi et l'évaluation des services d'éducation primaire et secondaire, ainsi que les directives et les programmes d'études relatifs à la protection des enfants et à la résilience face aux risques dans les écoles à tous les niveaux.

31. L'UNICEF continuera d'aider les autorités éducatives à mettre au point et à tester des modèles adaptables de protection de l'enfance dans les écoles : programmes de sciences, technologie, ingénierie et mathématiques, d'éducation numérique, de

développement des compétences de la vie courante, de mobilisation des jeunes et d'entrepreneuriat. Il contribuera au renforcement des capacités des administratrices et administrateurs scolaires, des formatrices et formateurs d'enseignant(e)s, des chefs d'établissement et des prestataires de services de puériculture. Il aidera les partenaires de l'éducation dans les provinces sous-développées à adopter une approche à stratégies multiples pour développer des compétences transférables, numériques et vertes.

32. L'UNICEF aidera le Gouvernement à étendre les services sociaux d'aide aux familles et de fourniture de soins adaptés pour les enfants jusqu'à 6 ans, et mettra en œuvre l'apprentissage social et émotionnel dans l'enseignement préprimaire tout en l'étendant à l'enseignement secondaire. En outre, il renforcera la participation intersectorielle en faveur de l'inclusion des personnes handicapées et du développement des adolescents, notamment par l'intermédiaire d'un appui aux compétences relatives aux questions climatiques et à la santé mentale.

33. Les alliances stratégiques avec le Gouvernement, l'industrie et le secteur privé seront développées pour relever les défis de l'éducation en matière d'acquisition des compétences nécessaires au XXI^e siècle, d'entrepreneuriat des jeunes et d'employabilité. Des technologies avancées, notamment l'intelligence artificielle et les mégadonnées, seront adoptées pour améliorer la formation des enseignants et les résultats de l'apprentissage des enfants, tout en garantissant la sécurité et le bien-être et en promouvant la participation des enfants et des jeunes.

Protection de l'enfance

34. Cette composante du programme vise à garantir que tous les enfants de Chine, en particulier ceux qui vivent dans les régions sous-développées et concernées par la migration, vivent dans un environnement plus sûr, sont davantage protégés contre toutes les formes de violence et bénéficient de systèmes de protection de l'enfance inclusifs, résilients, de qualité et suffisamment financés. Le programme favorisera les changements systémiques, contribuera à renforcer les systèmes de protection de l'enfance par l'intermédiaire de services de prévention et de soutien et permettra de s'attaquer aux causes profondes de la violence.

35. Dans le cadre du programme, on appuiera le renforcement des cadres politiques et législatifs pour les mettre en conformité avec les normes internationales, on améliorera les données et les preuves aux fins de l'élaboration des politiques et on soutiendra les efforts de plaidoyer en faveur d'une augmentation des dépenses consacrées à la protection de l'enfance. On renforcera la gouvernance, l'application du principe de responsabilité et la coordination entre les organismes gouvernementaux pour renforcer l'efficacité du système de protection de l'enfance.

36. L'UNICEF contribuera à l'expansion des services de protection de l'enfance en étendant le modèle de système à plusieurs niveaux (comté, canton, collectivité), en le testant avec des niveaux de soutien différenciés pour les zones moins développées afin de garantir la résilience face aux chocs. Il aidera le Gouvernement à uniformiser les services sociaux et les services de protection de l'enfance, à renforcer les capacités du personnel des services sociaux à grande échelle et à appuyer le renforcement des activités de contrôle et de la prévention de la séparation des familles et du placement en institution. En outre, il entend améliorer l'accès à la justice dans des conditions de sécurité et d'égalité, en tenant compte des besoins des filles et des garçons, et mettre à la disposition des enfants victimes de violence, y compris de violence en ligne, des services qui tiennent compte des questions de handicap. Il améliorera les services proposés aux enfants en conflit avec la loi tout en renforçant les services de justice et les capacités du personnel travaillant avec des enfants en contact avec la loi, qu'ils soient délinquants, victimes de violence ou témoins.

37. L'UNICEF encouragera les interventions visant à faire évoluer la société et modifier les comportements afin de lutter contre les stéréotypes liés au genre, aux personnes handicapées et à la violence à l'égard des enfants et des femmes. Les approches communautaires, telles que les programmes d'éducation parentale, la mobilisation des travailleurs locaux et l'appui aux organisations de la société civile, permettront de sensibiliser la population et de faciliter le signalement des violences faites aux enfants et l'accès à une assistance.

38. L'UNICEF encouragera les partenariats avec le Gouvernement, les universités et la société civile. Les partenariats noués avec le secteur privé mettront l'accent sur la création d'un environnement numérique sûr et sur la promotion de normes positives. Dans le cadre du programme, on intégrera l'intensification de la coopération internationale sur les systèmes de protection de l'enfance, les questions liées à la justice, les solutions de protection de remplacement pour les enfants privés de protection parentale et la protection des enfants en ligne.

Action climatique axée sur les enfants

39. Cette composante du programme contribuera à mettre en place des services sociaux de qualité, centrés sur l'enfant et intelligents sur le plan climatique, des espaces adaptés aux enfants et des infrastructures connexes dans les secteurs public et privé de manière durable et équitable, en mettant l'accent sur les personnes les plus touchées par les menaces climatiques.

40. Le programme favorisera le développement global des enfants en Chine en renforçant les politiques et les cadres fondés sur des données probantes qui peuvent rendre les services publics résilients face au climat et réduire les émissions. Pour bâtir des communautés résilientes, l'accent sera mis sur les enfants les plus marginalisés. L'UNICEF intégrera les questions liées aux enfants et aux jeunes dans les politiques, la planification et les examens relatifs au climat et à l'environnement, et encouragera une plus grande reconnaissance des indicateurs tenant compte des enfants.

41. Cette composante vise à promouvoir des technologies intelligentes face aux changements climatiques qui soient adaptables et porteuses de transformations pour les services sociaux, en mettant l'accent sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. Elle s'alignera sur les contributions déterminées au niveau national, ainsi que sur les politiques et les priorités énoncées dans le quinzième plan quinquennal et la stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques à l'horizon 2035.

42. L'UNICEF élargira les partenariats entre les secteurs, y compris le secteur privé, les entreprises publiques et les établissements universitaires. L'accent sera mis sur l'information climatique adaptée aux enfants, sur les interventions visant à faire évoluer les comportements et sur les mesures d'alerte et d'intervention précoces. Ces efforts viseront à éliminer les goulets d'étranglement en matière d'infrastructures et de réglementation, à intégrer les enfants et les questions liées au climat dans les cadres économiques et à renforcer la capacité des populations à atténuer les dangers écologiques et à s'y adapter, ainsi qu'à utiliser des systèmes d'alerte précoce.

43. Cette composante du programme soutiendra toutes les autres ainsi que les questions transversales pour parvenir à une approche intégrée, y compris l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel pour le climat pour tous les secteurs.

Politique sociale centrée sur l'enfant

44. Cette composante du programme visera à renforcer la participation des enfants aux programmes de protection sociale et aux services favorables aux familles, en améliorant leur bien-être multidimensionnel. Elle bénéficiera particulièrement aux

enfants issus de familles à faible revenu, aux enfants vivant dans les zones rurales, aux enfants migrants, aux enfants laissés pour compte, aux enfants handicapés et à ceux qui ont subi des chocs. L'UNICEF fournira au Gouvernement un appui en matière d'assistance technique, de production de données et de modélisation. Il mettra l'accent sur l'équité, et en particulier sur les enfants les plus vulnérables. Il aidera le Gouvernement à intégrer des principes favorables aux enfants dans la planification, l'élaboration des politiques et la gouvernance locale.

45. Dans le domaine des finances publiques et de la gouvernance, l'UNICEF promouvra la mise en place d'un cadre de protection sociale global, intégré et inclusif, offrant des garanties contre divers risques tout en renforçant la résilience des personnes et des ménages face aux chocs futurs. Il contribuera à l'expansion d'une gouvernance adaptée aux enfants, axée sur eux et incluant la participation des enfants et des personnes qui s'occupent d'eux, en renforçant la protection sociale, en intégrant des politiques adaptées aux familles et en améliorant la capacité du Gouvernement à assurer une planification adaptée aux enfants, à créer des espaces adaptés aux enfants, à établir des budgets et à assurer les activités de suivi et d'évaluation. Il contribuera au développement de l'Initiative des villes amies des enfants en mettant l'accent sur la participation concrète des enfants.

46. Cette composante renforcera l'élaboration de politiques centrées sur l'enfant dans les systèmes administratifs gouvernementaux en aidant les administrations locales à planifier, à mettre en œuvre et à coordonner les services liés à l'enfance. Il s'agira notamment de fournir des outils techniques, de renforcer les capacités et d'apporter une assistance technique afin d'améliorer les capacités de financement, de consolider les mécanismes de financement et d'optimiser l'allocation budgétaire et les systèmes connexes, ce qui permettra de combler les lacunes en matière d'accès aux services publics et de réduire la charge des familles en matière de soins.

47. En partenariat avec le Gouvernement, les instituts de recherche, les universités et le secteur privé, on renforcera la connaissance des services proposés et des biens publics fournis et l'application du principe de responsabilité dans ces domaines. Un mécanisme de coopération multisectoriel sera mis en place pour tirer parti des capacités en matière de technologie, de données et d'innovation et répondre aux besoins de modernisation au profit des enfants de toute la Chine. L'amélioration des activités de suivi et de la production de données probantes favorisera le bien-être multidimensionnel des enfants.

Partenariats et collaboration

48. L'UNICEF collaborera avec le Gouvernement chinois pour mobiliser les ressources des secteurs public et privé, dans le respect de la législation et de la réglementation du pays et de ses propres statuts, règlements et politiques, afin de soutenir les programmes de coopération qu'il mène en Chine et dans le monde, y compris dans le contexte humanitaire. En étroite consultation avec le Gouvernement et avec son consentement, l'UNICEF mobilisera le soutien financier et non financier du Gouvernement, des particuliers et du secteur privé pour financer ses programmes relatifs aux droits de l'enfant. Les partenariats avec les entreprises, les organisations philanthropiques et les fondations seront renforcés afin de tirer parti de l'expertise, des technologies et de la présence et de la portée mondiales de ces entités afin de concevoir, tester et transposer à plus grande échelle des solutions pour les enfants. L'UNICEF continuera de développer la vente des cartes et autres cadeaux.

49. La coopération Sud-Sud et triangulaire de l'UNICEF s'alignera sur les stratégies institutionnelles mondiales et régionales, notamment la stratégie de l'UNICEF pour

l'Afrique¹⁹, le Protocole d'accord des îles du Pacifique²⁰ et la stratégie de mobilisation de l'UNICEF-ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est)²¹. Elle vise à mieux prendre en compte les questions liées aux droits de l'enfant dans les activités de développement que la Chine mène à l'étranger selon les principes des objectifs de développement durable et des normes internationales, ainsi que le partage mutuel des meilleures pratiques avec les institutions nationales. La Chine met en œuvre l'Initiative pour le développement mondial, dont l'objectif déclaré est de promouvoir les objectifs de développement durable. L'Initiative servira ainsi de plateforme de collaboration en vue de développer à l'échelle mondiale les efforts déployés pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable liées à l'enfance.

50. Les relations extérieures et la communication aideront l'UNICEF à faire en sorte que les initiatives de collecte de fonds qu'il mène pour sensibiliser le public aux droits de l'enfant inspirent confiance. Cela impliquera la visibilité de la marque, des campagnes à l'intention du public, la communication internationale et l'évolution de la société et des comportements, en alignant les activités de sensibilisation sur les objectifs de développement durable. La communication mettra également l'accent sur la reconnaissance à long terme de l'UNICEF et de ses partenaires.

51. L'UNICEF mobilisera des ressources en Chine pour contribuer à répondre aux besoins en fournitures essentielles des programmes et initiatives humanitaires qui œuvrent en faveur des enfants. Il collaborera également avec des partenaires en Chine et dans le monde pour promouvoir la recherche, le développement et l'accès équitable à des fournitures abordables et de qualité à l'appui de la santé et du développement des enfants dans le monde entier.

Efficacité du programme

52. Cette composante du programme aura pour objet d'améliorer la production des résultats attendus du programme grâce aux activités suivantes : la planification, le suivi, l'utilisation de données, la recherche, l'évaluation et l'établissement de rapports afin d'éclairer la prise de décisions fondées sur des données probantes ; l'intégration de programmes équitables tenant compte des questions liées au handicap, et la priorisation des stratégies favorisant l'évolution des comportements sociaux dans tous les secteurs ; l'approvisionnement en fournitures et l'appui logistique ; d'autres domaines clés de l'amélioration des programmes dans le cadre des éléments transversaux de tous les programmes.

¹⁹ UNICEF, Contribution de l'UNICEF aux programmes de développement africains, E/ICEF/2024/32, New York, 1^{er} août 2024.

²⁰ Protocole d'accord entre le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, 11 juillet 2024.

²¹ Association des nations de l'Asie du Sud-Est, Accord-cadre de coopération entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 29 juin 2021.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Croissance et développement sains	250	10 450	10 700
Éducation de qualité et ouverte à toutes et tous	250	10 450	10 700
Protection de l'enfance	250	29 850	30 100
Action climatique axée sur les enfants	250	9 750	10 000
Politique sociale centrée sur l'enfant	250	27 850	28 100
Partenariats et collaboration	1 000	22 000	23 000
Efficacité du programme	2 000	27 400	29 400
Total	4 250	137 750	142 000

Administration du programme et gestion des risques

53. Le présent document donne un aperçu de la contribution de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations de l'UNICEF.

54. Les activités de contrôle de la gouvernance comprennent des réunions obligatoires de coordination de l'équipe de gestion de pays et de l'équipe de gestion du programme, ainsi que des examens gouvernementaux annuels de haut niveau permettant d'évaluer les progrès et d'ajuster les programmes. Les risques liés au programme seront gérés au moyen d'outils de gestion des risques, d'activités de suivi et de plans de préparation aux situations d'urgence impliquant le bureau de pays et ses partenaires. L'UNICEF applique la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, renforce la responsabilité à l'égard des populations touchées et met en œuvre des mesures visant à protéger les enfants contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et à garantir le respect des droits de l'enfant.

Contrôle de l'exécution, évaluation du programme et apprentissage

55. Les activités de suivi et d'évaluation du programme seront réalisées en collaboration avec le Gouvernement, en s'appuyant sur le cadre de résultats et d'allocation des ressources. Les examens seront appuyés par des activités régulières de suivi du programme sur le terrain, menées conjointement avec le Gouvernement et les organismes des Nations Unies, afin d'ajuster la trajectoire du programme et d'appuyer l'élaboration de rapports dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

56. Pour améliorer l'analyse de la situation des enfants et la disponibilité des données sur les cibles des objectifs de développement durable liées aux enfants, l'UNICEF appuiera des études méthodologiques et plaidera auprès des ministères et agences gouvernementales pour qu'ils publient des données officielles pertinentes et collectent des données sur les objectifs de développement durable axés sur les enfants.

Il présentera les meilleures pratiques internationales à ses partenaires et mettra ceux-ci en contact avec des réseaux mondiaux.

57. L'UNICEF utilisera le plan d'évaluation chiffré et les systèmes et les capacités d'évaluation nationaux renforcés du pays pour faire progresser les évaluations axées sur les enfants.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre la Chine et l'UNICEF, 2026-2030

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 2 et 3, 5 et 6, 12 à 15, 17 à 19, 23 à 26, 28 à 31 et 34.

Priorités nationales : objectifs de développement durable 1 à 7, 11, 13 et 16 ; quinzième plan quinquennal ; plan de modernisation de l'éducation à l'horizon 2035 ; plan d'action national pour les femmes (2021-2030) et plan d'action national pour les enfants (2021-2030) ; politiques et plans connexes.

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF :

Peuple et prospérité :

1. D'ici à 2030, davantage de personnes bénéficieront d'une protection sociale et de services sociaux de qualité, abordables, inclusifs et résilients face aux changements climatiques tout au long de la vie et jouiront d'un meilleur bien-être, sans que personne ne soit laissé de côté.
2. D'ici à 2030, la transition de la Chine vers un modèle de développement économique de haute qualité et inclusif, caractérisé par l'innovation, permettra un développement durable plus équilibré entre les zones rurales et urbaines, une prospérité partagée ainsi qu'un travail décent et l'égalité des chances pour toutes et tous.

Planète :

3. D'ici à 2030, tous les citoyens bénéficieront de la transition verte accélérée de la Chine vers un développement à faible émission de carbone, inclusif, résilient face aux changements climatiques et tenant compte des questions de genre, ainsi que d'une gestion durable de l'environnement, des ressources naturelles et de la biodiversité.

Partenariats :

4. D'ici à 2030, la Chine renforcera ses contributions et ses partenariats en matière de coopération internationale au service du développement en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, conformément aux normes internationales, en mettant l'accent sur la nécessité de ne laisser personne ni aucun pays de côté ainsi que sur l'égalité femmes-hommes.

Résultats associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2026-2029 : 1 à 5

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
1, 2 et 4	1. D'ici à 2030, les enfants, les adolescents, les femmes et les personnes ayant la charge d'enfants bénéficieront de meilleures politiques en matière de santé et de nutrition et de meilleurs systèmes de santé intelligents sur le plan climatique au niveau des soins de santé primaires et au niveau local, l'accent étant mis sur la santé mentale, les maladies non transmissibles, les enfants sujets à des maladies à haut risque, la salubrité de l'environnement et les groupes vulnérables en matière de nutrition.	Niveau d'intégration des services de santé mentale aux soins de santé primaires pour les enfants, les adolescents, les femmes enceintes et les personnes ayant la charge d'enfant NR : limité NC : partiel Degré d'intégration des risques pour la salubrité de l'environnement aux soins de santé primaires avec l'appui de l'UNICEF NR : intégration limitée NC : intégration partielle (risques pour la salubrité de l'environnement) Le Gouvernement national met en œuvre des mesures visant à améliorer l'alimentation des enfants. NR : 0/5 NC : 4/5	Évaluation de l'UNICEF et de ses partenaires	Renforcement des systèmes de soins de santé primaires Renforcement des capacités des systèmes de santé dans les zones reculées Renforcement des capacités en matière de salubrité de l'environnement et de santé climatique Renforcement de la politique, de la législation et de la réglementation en matière de nutrition Amélioration des services de nutrition institutionnelle pour l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants et la nutrition maternelle	Commission nationale de la santé Centre chinois de prévention et de contrôle des maladies Ministère de l'écologie et de l'environnement	250	10 450	10 700

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
1 à 4	2. Les enfants et les adolescents en Chine – en particulier les enfants et les adolescents handicapés, les enfants et les adolescents des populations rurales et issus d'ethnies minoritaires et les filles – reçoivent une éducation inclusive de qualité qui est encouragée et soutenue en vue d'un développement tout au long de la vie.	Taux de participation aux programmes techniques et professionnels (15-24 ans) par sexe* NR : 20,02 % NC : à déterminer	Statistiques officielles	Accès des enfants et des adolescents handicapés ou ayant d'autres besoins propres à une éducation de qualité Accès à des services d'éducation et de protection de la petite enfance de qualité dans les zones mal desservies Les écoles offrent un environnement sûr Fourniture de compétences transférables et de moyens de subsistance	Ministère de l'éducation Fédération des femmes de Chine Association chinoise pour la science et la technologie Fédération panchinoise des jeunes	250	10 450	10 700
1 et 4	3. D'ici à 2030, davantage d'enfants en Chine, en particulier les plus vulnérables (enfants vivant dans des régions moins développées, ayant affaire à la justice et concernés par la migration), seront de mieux en mieux protégés contre la violence grâce à un système de protection de l'enfance qui fonctionne bien, qui est résilient et qui tient compte des questions de genre et de handicap.	Phase de maturité des systèmes de protection de l'enfance* NR : phase de renforcement NC : phase d'intégration Degré de développement des systèmes spécialisés de justice pour les enfants (six critères en droit et en pratique) NR : 1/4 NC : 4/4	Évaluation soutenue par l'UNICEF	Des lois, des politiques et une gouvernance équitables et adaptées, mieux alignées sur les normes internationales Renforcement des capacités des administrations à tous les niveaux à fournir des services équitables et de haute qualité Renforcement des compétences et développement d'attitudes positives aux fins de prévenir la violence	Comité national de travail sur les femmes et les enfants Fédération des femmes de Chine Ministère des affaires civiles Commission des affaires législatives du Comité permanent de l'Assemblée	250	29 850	30 100

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
					populaire nationale China Federation of Internet Societies Académie chinoise du travail social Cour populaire suprême Parquet populaire suprême Ministère de la sécurité publique Ministère de la justice Fédération des personnes handicapées de Chine			
1, 3 et 4	4. D'ici à 2030, des services sociaux de qualité, intelligents sur le plan climatique et centrés sur l'enfant ainsi que les infrastructures connexes dans les secteurs public et privé	Niveau d'intégration, dans les politiques nationales, des modèles innovants et intelligents sur le plan climatique pour les secteurs sociaux NR : 0 NC : 5	Statistiques officielles	Engagements et capacités accrus du Gouvernement à fournir des services résilients face aux changements climatiques et centrés sur l'enfant	Ministère de l'écologie et de l'environnement Ministère de l'agriculture et des affaires rurales	250	9 750	10 000

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	seront disponibles et utilisés de manière optimale par les enfants, les adolescents et les jeunes, en ciblant ceux qui sont les plus touchés par les risques climatiques, d'une manière durable et équitable.			Capacités accrues du Gouvernement à fournir des services sociaux verts à faibles émissions de carbone et à mettre en place des installations connexes Renforcement des capacités du Gouvernement en matière de surveillance du climat et de planification	Administration météorologique chinoise			
1, 2 et 4	5. D'ici à 2030, davantage d'enfants en Chine – en particulier les enfants issus de familles à faible revenu, les filles, les enfants handicapés et les enfants concernés par la migration et touchés par des chocs – participeront pleinement à des programmes intégrés de protection sociale et à des services adaptés aux familles, y recourront et en bénéficieront, ce qui contribuera à améliorer leur bien-être multidimensionnel.	Portée des mesures prises pour soutenir la prestation de soins, notamment par l'intermédiaire de politiques adaptées aux familles NR : 8 NC : 13 Degré de prise en compte des évaluations, des analyses et des recommandations stratégiques dans l'élaboration des politiques et des programmes visant à réduire la pauvreté des enfants (indicateur de base 5.1) NR : L4/Point 3 NC : L5/Point 4	Politiques et annonces gouvernementales	Renforcement de la capacité du Gouvernement à surveiller et à réduire les privations multidimensionnelles subies par les enfants Renforcement de la capacité du Gouvernement à renforcer un système intégré de protection sociale, équitable et tenant compte des questions de handicap Renforcement de la capacité du Gouvernement à appliquer une gouvernance et une gestion des finances publiques favorables à l'enfant et à la famille	Commission nationale de la santé Commission nationale du développement et de la réforme Ministère des finances Administration fiscale d'État Ministère des affaires civiles Centre international de réduction de la pauvreté en Chine	250	27 850	28 100

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
					Administration nationale de la sécurité des soins de santé Ministère du logement et du développement urbain et rural			
4	6. D'ici à 2030, les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable en faveur des enfants en Chine seront renforcés grâce à un soutien accru de la part des secteurs public et privé, des médias et des partenaires numériques, des universités et des institutions financières et techniques et à l'intensification du partage de connaissances et des échanges entre les pays.	Les enfants des pays partenaires bénéficient d'investissements accrus grâce au financement de la coopération internationale pour le développement de la Chine NR : non (0) NC : oui (25 projets) Les enfants bénéficient d'initiatives mondiales soutenues par le secteur privé en Chine NR : 0 NC : 5	Dossiers et rapports de partenariat	Les contributions du pays renforcent considérablement les politiques et les investissements des pays partenaires en faveur des enfants. Un plus grand soutien aux droits de l'enfant de la part du public en Chine, grâce aux activités de communication et de sensibilisation de l'UNICEF. Le soutien du secteur privé s'est étendu à la réalisation des objectifs de développement durable.	Agence chinoise de coopération internationale pour le développement Ministère du commerce Commission nationale de la santé Ministère de l'éducation Ministère de l'écologie et de l'environnement Ministère de la gestion des situations d'urgence	1 000	22 000	23 000

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
					Ministère de l'agriculture et des affaires rurales Fédération des femmes de Chine China Federation of Internet Societies Institutions financières Secteur privé			
	7. Efficacité du programme	Pourcentage de résultats du programme de pays en bonne voie ou atteints : a) réalisations b) produits NR : 63 % (réalisations)/ 67 % (produits) NC : 100 % 100 %	Évaluation de l'UNICEF et de ses partenaires	Coordination du programme ; planification, suivi et évaluation, données, transversalité, opérations	Bureau national de statistique de la Chine	2 000	27 400	29 400
Total des ressources						4 250	137 750	142 000

* Indicateur de résultat aligné sur l'indicateur du Plan-cadre de coopération.